



Siège social :
23, avenue Georges Pompidou
71100 CHALON-SUR-SAONE

☎ : 06.68.83.48.79
@ : sbvdheune@orange.fr

Comité syndical du 22 février 2022

Débat d'orientation budgétaire

Rappel réglementaire

Un débat sur les orientations budgétaires est obligatoire pour les syndicats comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce débat doit être organisé dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Le SMABVD : Un niveau territorial de responsabilité

Le travail ambitieux engagé à partir de 2017 avec les collectivités concernées a permis, après l'étape de la fusion des 4 anciens syndicats en 2019, d'aboutir à la publication de l'arrêté interpréfectoral du 15 décembre 2021, qui acte officiellement l'exercice de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Dheune avec 9 EPCI membres :

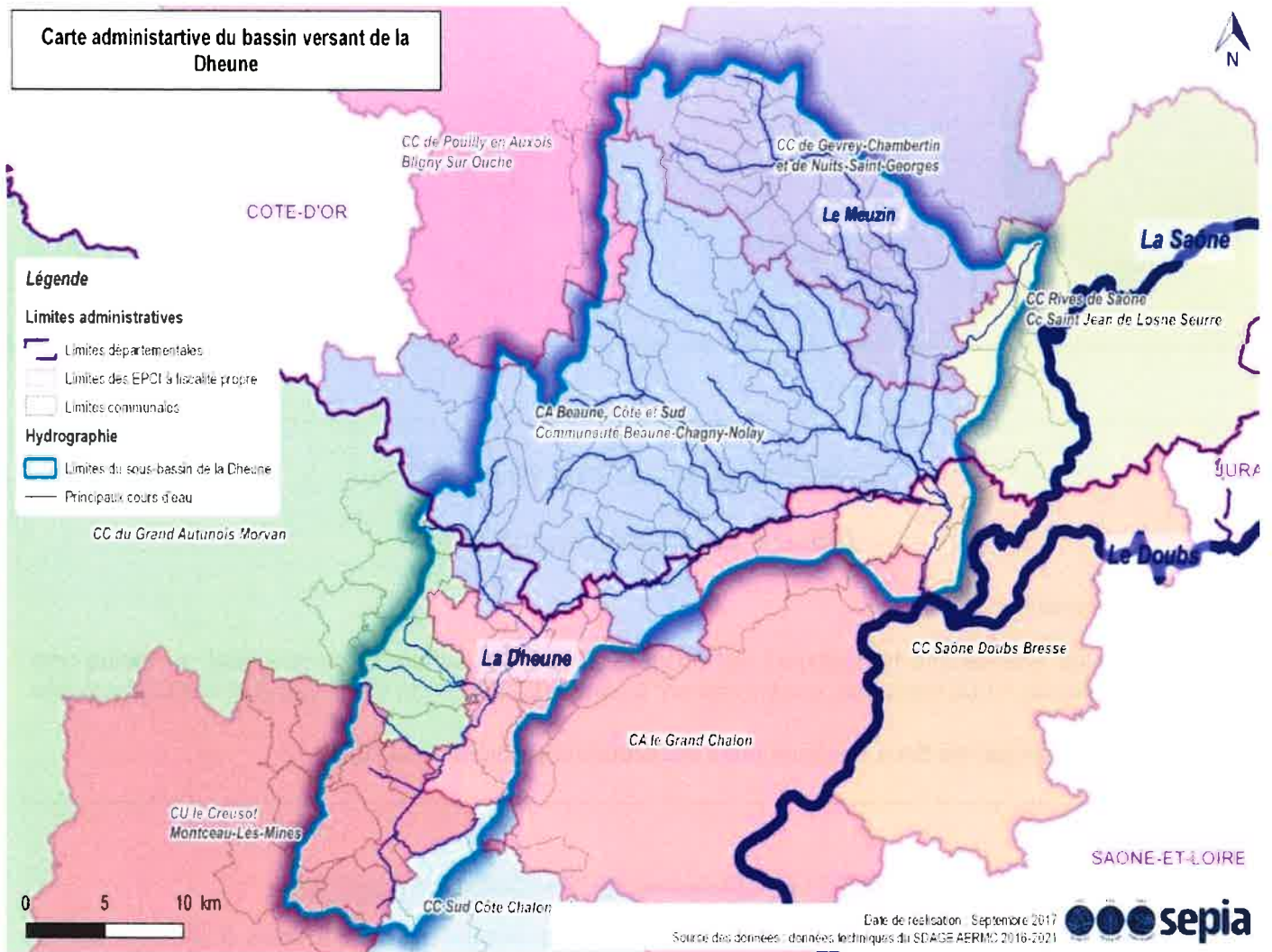
- la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud ;
- la Communauté d'agglomération Le Grand Chalon ;
- la Communauté urbaine le Creusot Montceau ;
- la Communauté de communes Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ;
- la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan ;
- la Communauté de communes Saône Doubs Bresse ;
- la Communauté de communes de Pouilly en Auxois et Bligny sur Ouche ;
- la Communauté de communes Rives de Saône ;
- la Communauté de communes Sud Côte-Chalonnaise.

Le territoire du syndicat en chiffres :

- **Situé à cheval entre les départements la Côte d'Or et la Saône et Loire.**
- **134 communes ;**
- **400 km** de Cours d'eau ;
- **824 km²** de superficie ;
- **78 253 habitants concernés.**

Les principaux cours d'eau du bassin hydrographique sont : la **Dheune** (76,5 km), le **Meuzin** (36,4 km), l'**avant-Dheune** (26,2 km), le **Rhoin** (23,1 km) ; la **Bouzaize** (22 km) ; la **Cozanne** (11,4 km).

L'objectif : Accompagner les EPCI membres dans leur gestion du « Grand cycle de l'eau ».



Le rappel des compétences du Syndicat :

Le SMABVD assure la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations dite GEMAPI, dont les missions sont définies aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement :

- **1° L'aménagement du bassin hydrographique :**

Études et travaux pour la mise en œuvre d'une stratégie à l'échelle du bassin versant pour l'aménagement et la gestion de zones d'expansion de crues (ZEC).

- **2° L'entretien et l'aménagement des cours d'eau :**

Entretien courant du lit mineur, des berges et de la végétation rivulaire des cours d'eau et lutte contre les espèces invasives ;

Appui / Conseil technique auprès des riverains des cours d'eau ;

Aménagements tels que le confortement de berges, la pose de clôtures et d'abreuvoirs.

- **5° La défense contre les inondations :**

Travaux, entretien et gestion d'aménagements hydrauliques sur les cours d'eau en vue de prévenir des inondations ;

- **8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines :**

Appui / Conseil, études et travaux pour la restauration hydromorphologique des cours d'eau ;

Études et appui technique auprès des propriétaires pour la restauration de la continuité écologique et pour la gestion de leurs ouvrages ;

Études, entretien, gestion et restauration des zones humides ainsi que des zones boisées riveraines (ripisylve).

Retour sur l'exercice 2021

L'année 2021 a permis au syndicat de mettre en œuvre le protocole réglementaire menant à la structuration complète de son périmètre d'intervention. Il comprend maintenant l'ensemble du bassin hydrographique de la Dheune. La montée en charge progressive de l'exercice de ses compétences s'est traduite sur le terrain par l'engagement ou la réalisation d'une grande partie des travaux et des études prévus au budget primitif.

- L'aspect « prise de possession du territoire et des enjeux » a encore été un élément marquant par rapport au « temps agent » qui s'y rattache.

- Ressources Humaines :

- **2,3 ETP ;**
- Le poste de Chargé de Mission est assuré depuis le 1^{er} avril 2021 par **M. Nicolas JOUAN**, qui a succédé Mme Amandine COYER (1 ETP) ;
- Le poste de Technicien rivières est assuré par **M. Florian DELECOURT** (1 ETP) ;
- Le poste secrétariat et comptabilité (0,3 ETP) est occupé par **Mme Alexandra VERVIAL**.

➤ Actions réalisées en interne :

- Suivi extension du périmètre à l'échelle interdépartementale ;
- Gestion des contacts avec les acteurs du territoire, les riverains des cours d'eau et les partenaires techniques et financiers (DDT 21 et 71, AERMC, Fédérations de Pêche, Conseils Départementaux 21 et 71, CRBFC, etc...) ;
- Elaboration de cahier des charges et suivi des études ;
- Construction et suivi des dossiers réglementaires « loi sur l'eau » (DDT 21 et 71) ;
- Suivi des chantiers de travaux de restauration ;
- Suivi des travaux d'entretien de la ripisylve, de retrait des embâcles et de gestion des atterrissements ;
- Mise en place d'un nouveau marché à bon de commande pour l'entretien de la végétation rivulaire.
- Réponses aux sollicitations locales avec visites sur le terrain et état des lieux des secteurs à enjeu inondation ;
- Mise en place d'un suivi hydrologique (suivi des assecs + travaux préparatoires au suivi des crues) à l'échelle du Bassin Versant ;
- Elaboration du contrat de bassin Dheune 2022-2024 en partenariat avec l'AERMC ;
- Mise en place et animation des réunions de concertation autour des programmes d'actions ;
- Elaboration des demandes de subventions AERMC, Départements 21 et 71 (2021 et 2022) et des livrables nécessaires à leur solde (2021) ;
- Sessions d'animation tout public sur les milieux aquatiques et le rôle du syndicat ;

➤ Etudes externalisées :

- Lancement « Etude réintégration Bouzaize en traversée urbaine de Beaune » (Elaboration du programme d'aménagement) : 2 730,00€.
- Lancement « Etude hydraulique et de restauration de la continuité écologique de 5 ouvrages sur la Dheune aval » montant prévisionnel : 65 500,00€ à inscrire au budget 2022.
- Etude préalable aux travaux de confortement de l'ouvrage du Moulin Bourguignon à Meursanges : 1 620,00€.
- Etude faunistique dans le cadre des travaux de restauration de la ripisylve de la Petite-Dheune et d'une mare à DEMIGNY : 2 600,00€.

➤ Opérations de travaux supervisées en interne :

- Confortement sur l'ouvrage du Moulin Bourguignon à Meursanges : 12 720,00€.
- Entretien de la ripisylve et retrait des embâcles : 54 498,06€
- Gestion des dépôts sédimentaires : 5 040,00€
 - Ru des Cloux à AUXEY-DURESSES – Moulin aux Moines ;
 - Ru des Cloux à AUXEY-DURESSES – Lavoir et pont de la rue d'ORCHES à MELIN ;

- La Dheune à SAINT-LOUP-DE-GEANGES – Pont de la RD970 ;
 - Ru de l'Etang-Neuf à SAINT-MARTIN-EN-GATINOIS – Pont de la RD184.
 - Confortement de berges sur la Bouzaize à CORGENGOUX – Chemin communal : 10 560 €.
 - Restauration écologique d'une mare à DEMIGNY : 7 972,68€.
 - Lutte contre les espèces invasives telles que le ragondin et le rat-musqué en partenariat avec les associations de piégeurs agréés : 6 123,00€.
- **Equipement et matériel pour le syndicat :**
- Achat d'un véhicule : 15 000,00€.
 - Achat d'équipement : (*compas forestier ; Serveur NASS*) 1 436,86€.
- **Prestation de service :**
- Création d'un site internet : 4 600,00€.

Situation financière du Syndicat

Rappel des grandes données du budget primitif 2021

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	Voté 2021	RECETTES	Voté 2021
Immobilisations incorporelles	189 790,32	Excédents reportés	83 178,05
Immobilisations corporelles	25 000,00	Subventions d'investissement reçues	129 000,00
Dépenses imprévues	5 000,00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 742,27
Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 130,00		
TOTAL	243 920,32	TOTAL	243 920,32

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Voté 2021	RECETTES	Voté 2021
Charges à caractère général	233 079,96	Excédents reportés	139 058,23
Charges de personnel et frais assimilés	83 700,00	Dotations, subventions et participations	278 384,00
Autres charges de gestion courante	38 050,00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 130,00
Dotations provisions semi-budgétaires	50 000,00		
Dépenses imprévues	5 000,00		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 742,27		
TOTAL	441 572,23	TOTAL	441 572,23

A la date du 31.12.2021, le syndicat présente une situation financière saine :

- **Pas d'endettement ;**
- **Un résultat positif arrêté à 163 351,54€, à inscrire en excédent reporté au BP 2022.**
 - + 70 003,46€ en investissement.
 - + 93 348,08€ en fonctionnement.

Les principales actions 2022

A retenir :

L'année 2022 sera encore marquée par la conduite des études nécessaires à la réalisation d'opération de travaux qui seront inscrites en phase réalisation sur les exercices 2023 et 2024.

Des travaux importants pour l'avenir conduits en interne :

- Mise en place et animation du contrat de bassin 2022-2024 avec l'Agence de l'Eau, signature prévue au mois de juin. Montant prévisionnel des travaux inscrits au contrat sur une période de 3 ans : 1 615 000,00€ avec un subventionnement attendu à hauteur de 721 000,00€ ;
- **Appropriation des zones orphelines du territoire suite à l'extension du périmètre :** Communauté urbaine Creusot Montceau, Communauté de communes Grand Autunois Morvan, Communauté de communes Sud Côte Chalonnaise, Communauté de communes de Pouilly en Auxois et Bligny sur Ouche, Communauté de communes Rives de Saône.

➤ Les études externalisées :

- Réintégration de la Bouzaize en traversée urbaine de Beaune : Etude AVP, projet d'aménagement, PRO, DLE et enquête publique. Coût prévisionnel : **35 325,00€** ;
- La Bouzaize au moulin Bourguignon à MEURSANGES : Etude pour le rétablissement de la continuité écologique au droit du moulin (*Etude ESQ + AVP + note technique préalable aux travaux de confortement*). Coût prévisionnel : **39 500,00€** ;
- Dheune aval : Etude hydraulique et hydromorphologique sur 5 ouvrages entre REMIGNY et ALLEREY-SUR-SAONE / BRAGNY-SUR-SAONE. Coût prévisionnel : **65 500,00€** ;
- La Lauve à LADOIX-SERRIGNY : Etude d'élaboration d'une restauration morphologique de la Lauve en traversée urbaine. Coût prévisionnel : **7 000,00€** ;
- Programme Pluriannuel d'Entretien (*PPE*) : Etude d'élaboration d'une stratégie d'entretien à l'échelle du territoire : Coût prévisionnel : **80 000,00€** ;

➤ Opérations de travaux supervisées en interne :

- La Dheune à SAINT-LOUP-DE-GEANGES : Création d'une zone refuge piscicole au niveau d'un ancien méandre. Coût prévisionnel : **12 000,00€** ;
- La Dheune à MOREY. Restauration continuité écologique au niveau de l'ancien déversoir des Forges de Perreuil. Coût prévisionnel : **11 000,00€** ;
- La Dheune : Mise en défens et installation d'abreuvoirs (*secteur : Dheune aval vers Palleau ; Dheune amont vers Saint-Jean-de-Trézy*). Coût prévisionnel : **40 000,00€** ;
- Travaux d'entretien de la ripisylve et retrait des embâcles. Coût prévisionnel **60 000,00€** ;
- Travaux de confortement des berges. Coût prévisionnel **10 000,00€** ;
 - o La Dheune, Impasse du Presbytère à Saint-Martin-en-Gâtinois.
- Restauration écologique d'une mare à DEMIGNY : Installation de panneaux pédagogiques. Coût prévisionnel : **1 500,00€** ;
- Travaux de gestion des dépôts sédimentaires. Coût prévisionnel **15 000,00€** ;
 - o La Cozanne, rue des Maranges à Cheilly-lès-Maranges ;
 - o La Cozanne, route de Santenay à Cheilly-lès-Maranges ;
 - o La Cozanne, rue de la Gare à Cheilly-lès-Maranges ;
 - o La Cozanne, pont du lavoir communal à Nolay ;
 - o Le Ruisseau du Verger, impasse du ruisseau à Saint-Romain ;
 - o La Cozanne, rue Coteau de Voyer à Sampigny-lès-Maranges ;
 - o La Cozanne, route de Cheilly-lès-Maranges à Sampigny-lès-Maranges ;
 - o Le Meuzin, chemin des Jardins à l'Etang-Vergy ;
 - o Le Rhoin, lieu-dit la Forge à Bouilland.

➤ Equipement et matériel pour le syndicat :

- Achat d'équipement : **2 000,00€** ;
 - o Laser de chantier ;
 - o Courantomètre ;
 - o Topomètre.

➤ Formations techniques :

- Améliorer les compétences des 2 agents du syndicat sur les thématiques suivantes : Principe d'une restauration hydraulique et morphologique des cours d'eau (*3 jours EPTB Saône Doubs*) : **2 000,00€** ;

➤ Lutte contre les espèces animales invasives :

- Régulation des espèces animales invasives telles que le ragondin et le rat-musqué avec le concours des associations de piégeurs agréés – Coût prévisionnel : **6 500,00€** ;

Les orientations budgétaires 2022

Par rapport aux différentes opérations d'études et de travaux les subventions mobilisables auprès de l'AERMC, la RBFC et le CD21 et CD71 représentent un montant prévisionnel de : 219 150,00€. En ce qui concerne l'accompagnement financier des postes par l'AERMC (*chargé de mission et technicien*) le montant prévisionnel d'aide est évalué à 37 313,00€ auquel il faut ajouter un reliquat 2021 de 17 000,00€.

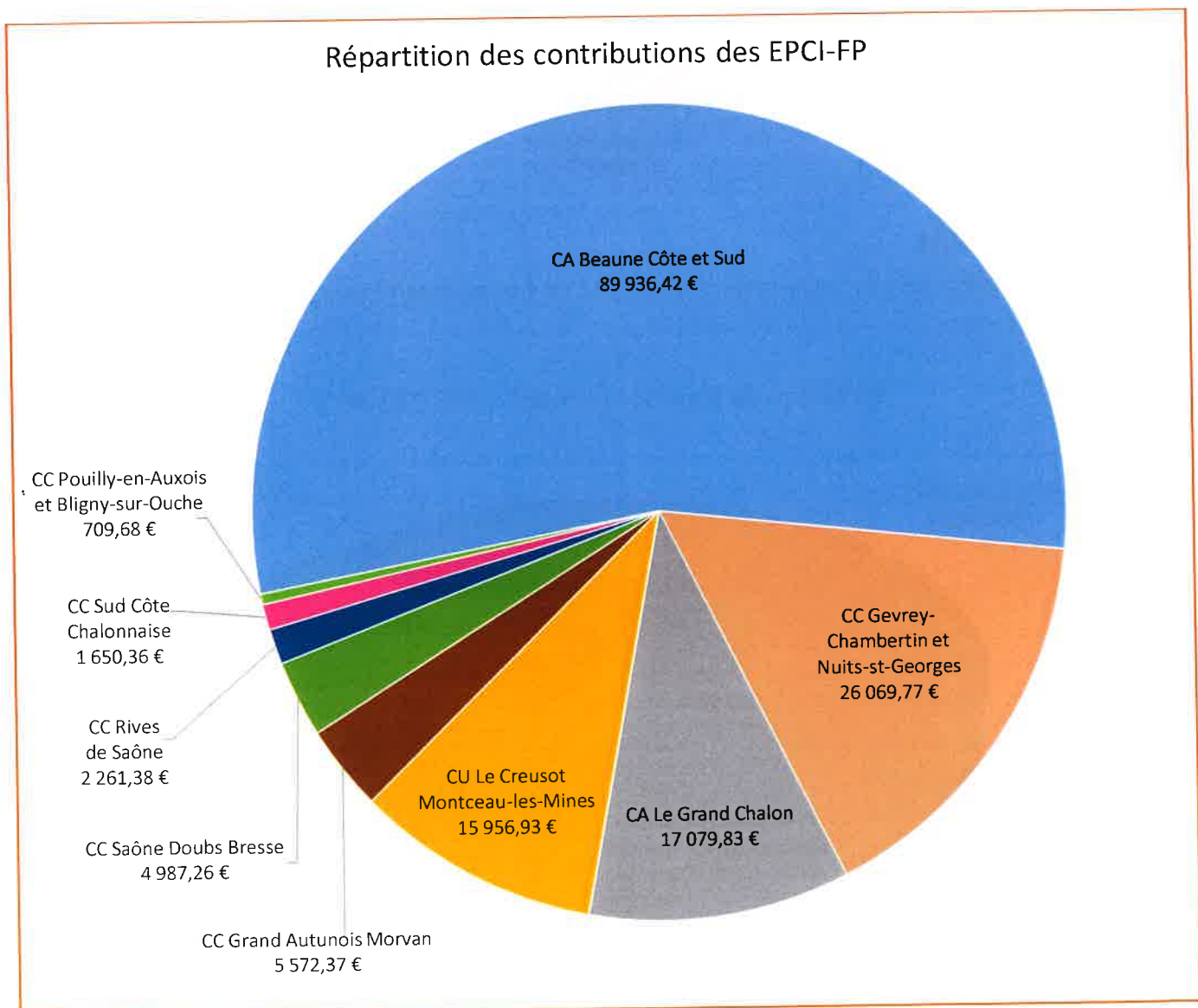
Contributions des collectivités adhérentes

Pour mémoire et selon les dispositions de l'article 8-2 des statuts du syndicat, les membres adhérents contribuent au titre des dépenses de fonctionnement et d'investissement selon la clé de répartition suivante : 60% population BV, 20% linéaire de berges et 20% superficie.

Le montant de l'appel à contribution est prévu au même montant qu'en 2021, soit 164 224,00€ réparti entre les 9 EPCI-FP (*au lieu de 6 en 2021*). Le choix de rester sur un montant stabilisé dans le temps permet aux collectivités membres de ne pas subir pour l'instant de fluctuation d'une année sur l'autre en fonction des besoins en financement du syndicat.

Pour mémoire, ce montant de 164 224,00€ est inférieure de 35% à ce qui était prévu dans l'étude de préfiguration préalable à l'exercice de la compétence Gémapi réalisée en 2018 à l'échelle du bassin versant.

Il faut également retenir que Le Grand Chalon en plus de sa contribution prend à sa charge l'intégralité des frais inhérents aux locaux mis à disposition du syndicat. La Communauté d'Agglomération de Beaune Côte et Sud met à disposition sa salle plénière et les moyens humains et techniques nécessaires à l'organisation des Comités syndicaux.



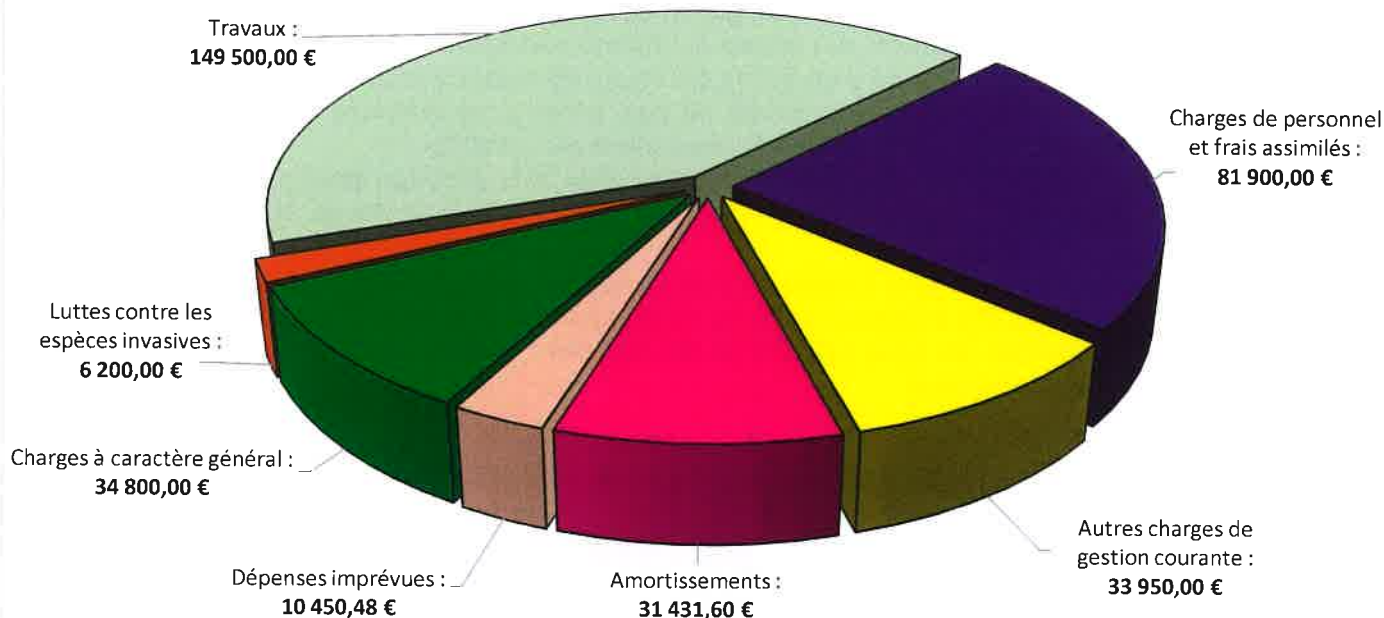
Le montant de l'appel de fonds arrêté à 164 224 €, correspond à 27% du montant global du budget 2022 (*sections d'investissement et fonctionnement cumulées : 600 517 €*).

Section de fonctionnement

Evaluation des dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèveraient à 348 232,08 € et se répartiraient par chapitre de la manière suivante :

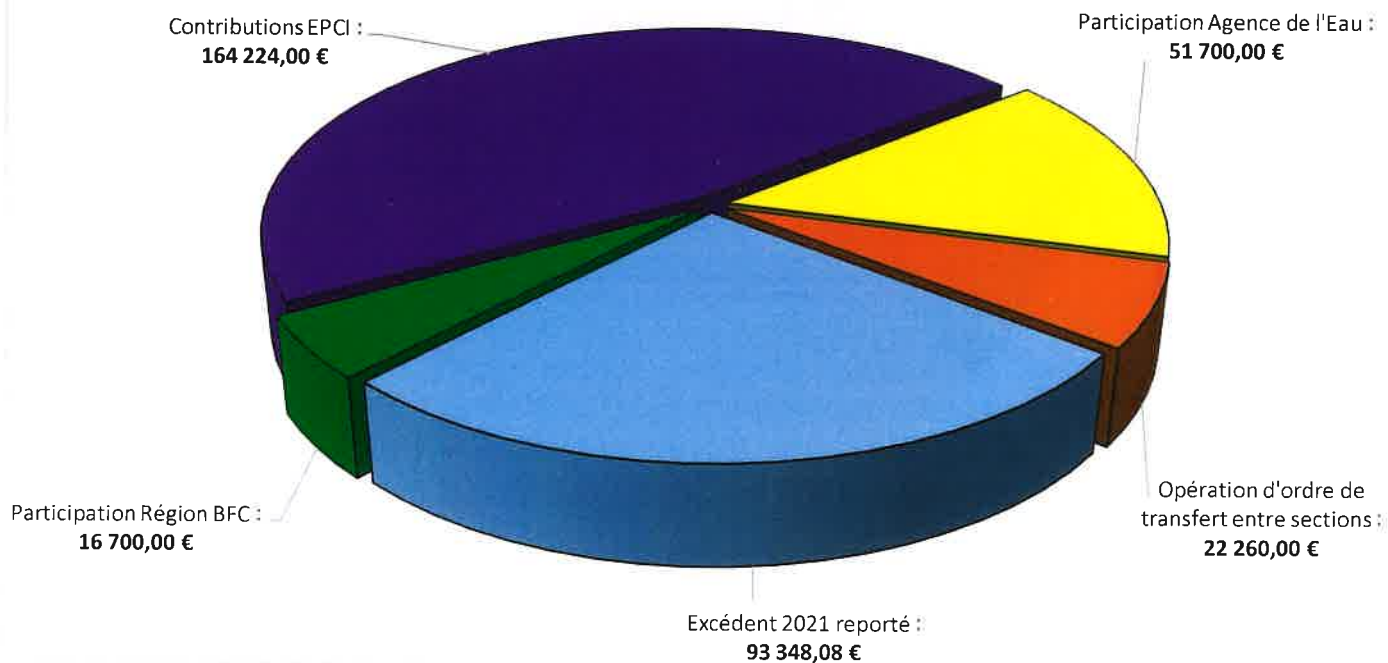
Dépenses de fonctionnement : 348 232,08 €



Evaluation des recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèveraient à 348 232,08 € et se répartiraient par chapitre de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement : 348 232,08 €

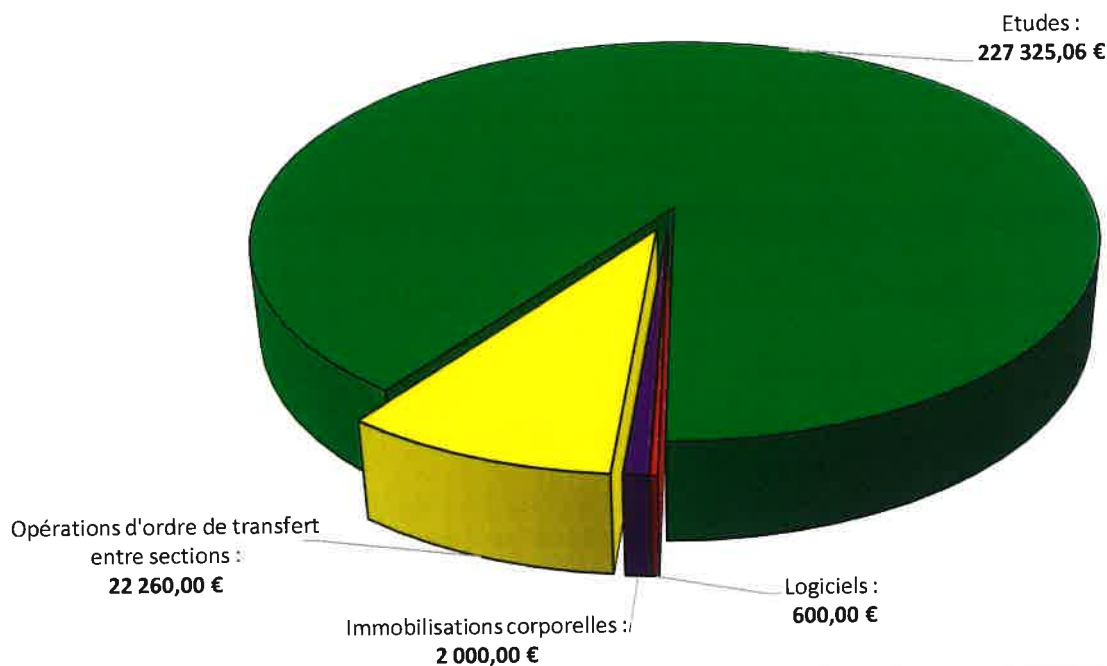


Section d'investissement

Evaluation des dépenses

Les dépenses d'investissement s'élèveraient à 252 185,06 € et se répartiraient par chapitre de la manière suivante :

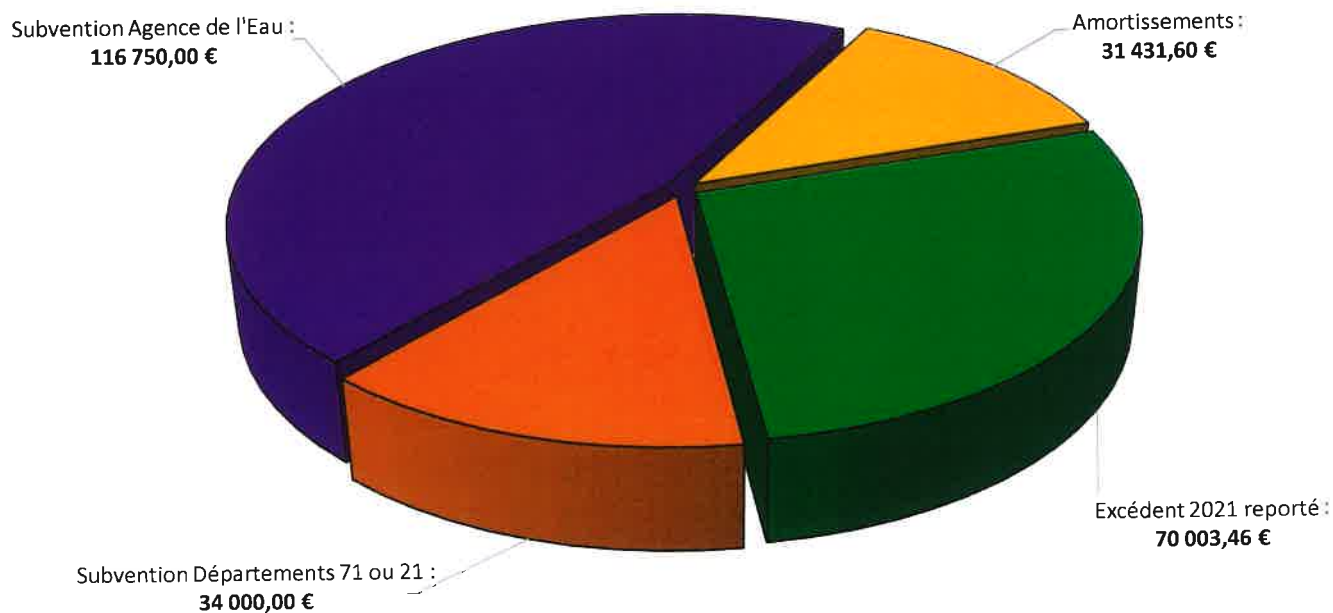
Dépenses d'investissement : 252 185,06 €



Evaluation des recettes

Les recettes d'investissement s'élèveraient à 252 185,06 € et se répartiraient par chapitre de la manière suivante :

Recettes d'investissement : 252 185,06 €



Equilibre du budget primitif 2022

Par section, la situation du DOB 2022 ressort ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 348 332,08 €
- Recettes : 348 332,08 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 252 185,06 €
- Recettes : 252 185,06 €

DECISION

Il est proposé aux délégués syndicaux :

- ✓ De prendre acte de la tenue du débat ;
- ✓ D'adopter le rapport sur les orientations budgétaires 2022 ;
- ✓ D'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions pour les dépenses de fonctionnement et d'investissement prévus au DOB auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, des Conseils Départementaux de Côte d'Or et de Saône et Loire.